

ETAT DES REVENUS DE FIDUCIE (REPARTITION ET ALLOCATION)

Choisir : T3 R16 RAPPORT DE REMPLACEMENT REÇU DE SOUSCRIPTION

ANNÉE D'IMPOSITION : 2015

NOM DE LA FIDUCIE : FIDUCIE DE PLACEMENT IMMOBILIER FRONSAC
 ADRESSE (1) : 90 rue MORGAN
 ADRESSE (2) :
 VILLE : BAIE D'URFE
 PROVINCE : QC
 CODE DE PAYS : CAN
 CODE POSTAL : H9X 3A8

Personne ressources :
 NOM DU CONTACT : JASON PARRAVANO
 DATE DE PRÉPARATION : 2016/03/03
 TÉLÉPHONE : 450-536-5328
 ADRESSE COURRIEL PRINCIPALE : 450-446-1116
 ADRESSE COURRIEL SECONDAIRE : massonde@fronsacreit.com

SYMBOLE : GAZ.UN
 SITE WEB : www.fronsacreit.com [Aller](#)

TIN # : T31258236
 CUSIP # : 35901T102
 QUEBEC TAX ID : 4018981250

MÉTHODE DE CALCUL : TAUX
 POURCENTAGE - L'ALLOCATION TOTALE DOIT SE CHIFFRER À 100
 TAUX - ALLOCATION TOTALE DOIT ÊTRE ÉGALE AU REVENU TOTAL (\$) PAR UNITÉ ALLOUÉE

1) ÉVÉNEMENTS DE MARCHÉ
 LA FIDUCIE A-T-ELLE FAIT L'OBJET D'UN ÉVÉNEMENT DE MARCHÉ SUSCEPTIBLE DE MODIFIER LES FEUILLETS T3/RL-16? : Non

2) Y A-T-IL EU DES REVENUS PROVENANT DES ÉTATS-UNIS AU COURS DE L'EXERCICE FINANCIER? : Non

BIEN CANADIEN IMPOSABLE APPLICABLE AUX DETENEURS DE PARTS NON RÉSIDENTS (NR4) :

3) LES DISTRIBUTION DES GAINS EN CAPITAL (CASE 21/A) SONT-ELLES ASSUJETTIES À L'IMPÔT DES NON-RÉSIDENTS? Partie XIII de la Loi de l'impôt sur le revenu : Non

4) LES DISTRIBUTIONS DÉTERMINÉES (REMBOURSEMENT DE CAPITAL CASE 42/M) SONT-ELLES ASSUJETTIES À L'IMPÔT DES NON-RÉSIDENTS? Partie XIII.2 de la Loi de l'impôt sur le revenu : Oui

T3 NUM CASE	Rel16 NUM CASE		Distribution 1	Distribution 2	Distribution 3	Distribution 4	Distribution 5	Distribution 6	Distribution 7	Distribution 8	Distribution 9	Distribution 10	Distribution 11	Distribution 12	Distribution 13	Distribution 14
		Distribution totale (\$) Par part	0,00370	0,00387	0,00388	0,00388										
		Date clôt. Registres	2015/03/20	2015/06/19	2015/09/18	2015/12/18										
		Date de Paiement	2015/03/31	2015/06/30	2015/09/30	2015/12/31										
		Distribution total en argent(\$) Par part	0,00370	0,00387	0,00388	0,00388										
		Distribution totale autre qu'en argent (\$) Par part														
		Revenu total (\$) par unité allouée	0,00370	0,00387	0,00388	0,00388										
21	A	Gains en capital														
49	C1	Montant réel de dividendes déterminés														
23	C2	Montant réel des div. autres que des dividendes déterminés														
24	E	Revenu étranger tiré d'une entreprise														
25	F	Revenu étranger non tiré d'une entreprise														
26	G	G- Autres revenus (Revenus de placement)	0,00148	0,00155	0,00155	0,00155										
42	M	Retour de capital	0,00222	0,00232	0,00233	0,00233										
X	X	Distribution non reportable														
30	H	Gains en capital admissibles pour déduction														
33	K	Impôts étranger sur des revenus tirés d'une entreprise														
34	L	Impôts étranger sur des revenus non tirés d'une entreprise														
		Distribution totale	0,00370	0,00387	0,00388	0,00388										

Note : Si on utilise la méthode de calcul selon le taux (Rate), la ligne 24 devrait correspondre à la ligne 40; si on utilise la méthode des pourcentages (Percentage), les lignes 25 à 39 devrait totaliser 100; si aucune erreur ne s'est produite, aucun message ne s'affichera dans cette ligne relativement aux colonnes remplies.

REMARQUES :

